



Lieux de
baignade et
Risque **solaire**



Etude **UNONO ULANGA**

01 FÉVRIER 2025



Lieux de **baignade** et Risque **solaire**



En dépit de son caractère insulaire, seulement deux habitants sur cinq de Mayotte profitent de ses lieux de baignade. La mer est la plus fréquentée : 36 % s'y rendent à minima une fois dans l'année.

Le second lieu étant la rivière, ravine, embouchure où 9 % des individus déclarent se baigner. Les retenues collinaires, source d'alimentation en eau de consommation humaine, ressortent dans 0,7 % des déclarations, représentant environ 3 250 personnes allant s'y baigner dans l'année. Les plus diplômés vont plus souvent déclarer aller à la mer, tandis que les moins diplômés évoquent plus fréquemment la rivière et la mangrove.

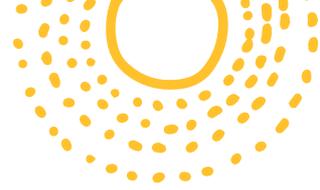
Dès lors, les habitants se rendant à la retenue collinaire ou dans les caniveaux sont deux fois plus à déclarer des problèmes de peau comparativement aux autres lieux de baignade.

Si l'information sur les risques des différents lieux de baignade est bien présente, elle nécessite un renforcement de la communication et de la prévention auprès des populations-cible.

Six habitants sur dix s'exposent au soleil par obligation et près de deux sur dix déclarent à minima trois coups de soleil dans l'année, soit un risque avéré nécessitant l'adaptation des messages de prévention auprès de la population. Sachant que selon les habitants, la méthode la plus utilisée pour se protéger est de rester à l'ombre.

Zaina Toibibou (ARS Mayotte), Julien Balicchi (ARS Mayotte), Natacha Metayer (ARS Mayotte), Andani Andjilani (ARS Mayotte), Maxime Ransay-Cole (ARS Mayotte), Achim Aboudou (ARS Mayotte)





Au cours des douze derniers mois, 42 % des adultes de 18 ans et plus déclarent qu'eux-mêmes ou l'un de leur(s) enfant(s)¹ se sont baignés dans l'un des différents points d'eau présents sur le territoire. Les femmes étant beaucoup moins adeptes de cette pratique que les hommes avec respectivement 37 % et 48 %. Tout comme les 65 ans ou plus (21 %) qui sont deux fois moins concernés que les 18 à 24 ans (51 %)². Généralement, les habitants fréquentent un seul et unique lieu de baignade (87 %), voire deux au maximum (11 %).

Parmi les lieux de baignades les plus cités, on trouve la mer (hors mangrove) au premier rang, avec 36 % des individus s'y rendant au moins une fois dans l'année, dont 5 % plusieurs fois par semaine.

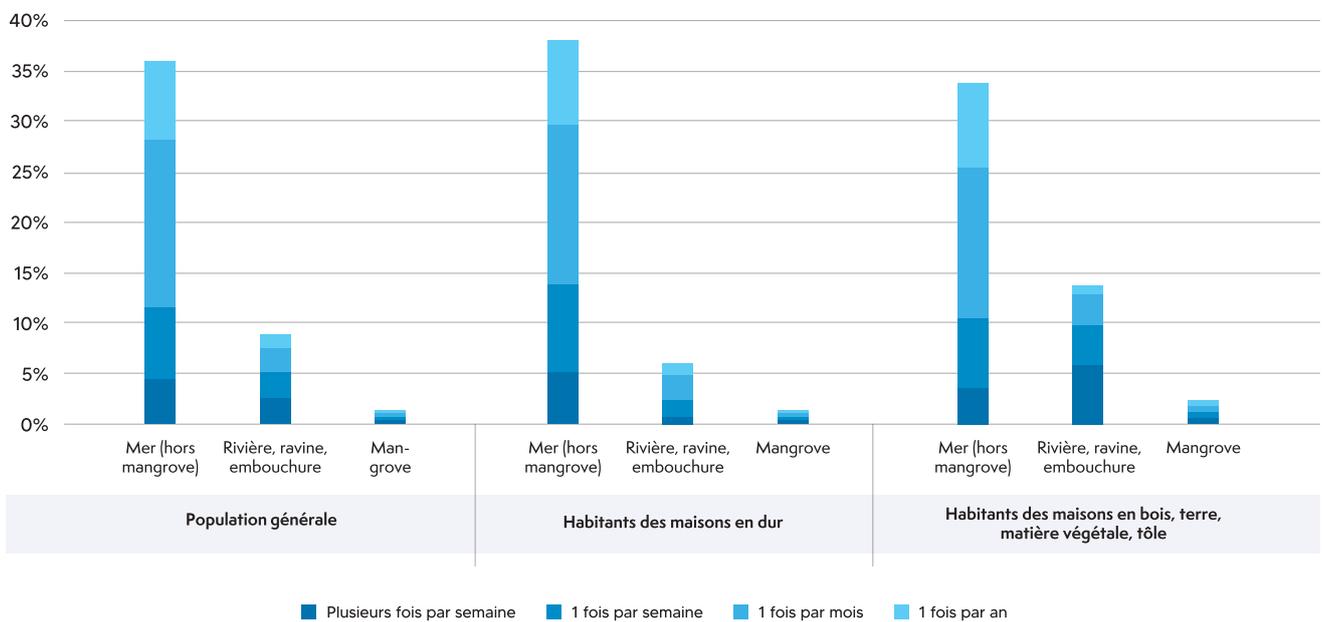
Vient ensuite la « rivière, ravine, embouchure », citée par 9 % des adultes, dont 3 % plusieurs fois par semaine. Ce taux témoigne d'une situation préoccupante car il s'agit de lieux potentiellement à risque sanitaire pour les individus, notamment suite aux signalements

lancés en 2019 concernant l'utilisation de produits de lessive (y compris de substances potentiellement plus dangereuses comme la javel) pour le lavage du linge [1] [2], comportements à nouveau décrits en 2021 [3]. La « rivière, ravine, embouchure » présente un risque sanitaire important également à cause de la défécation à l'air libre et du rejet des eaux usées, conséquence d'un manque important d'assainissement sur le territoire.

La « rivière, ravine, embouchure » est alors davantage déclarée par les habitants des logements plus précaires³ : 14 % d'entre eux s'y rendent au moins une fois dans l'année contre seulement 6 % pour ceux vivant dans des maisons en dur. Tandis que pour la baignade à la mer, l'effet est inversement bien plus modéré : 34 % des habitants des logements en tôle, bois, terre, matière végétale s'y baignent contre 38 % pour les autres.

Concernant la mangrove, 2 % déclarent s'y baigner, dont 0,4 % plusieurs fois par semaine (Figure 1).

Figure 1 : Fréquence de baignades à la mer, à la rivière et à la mangrove au cours des 12 derniers mois, selon le type d'habitat



Source : Étude descriptive des habitudes et des connaissances environnementales dans la population adulte de Mayotte en 2023
 Champ : Habitants de 18 ans ou plus
 Exploitation : Service Etudes et Statistiques, ARS Mayotte

¹40 % lorsqu'aucun enfant n'est déclaré dans le ménage, contre 44 % lorsqu'au moins un. Ce faible écart met en évidence qu'en général, lorsqu'il s'agit de l'enfant, l'adulte se baigne également.

²51 % chez les 25-34 ans, 41 % chez les 35-44 ans, 32 % chez les 45-54 ans, 26 % chez les 55-64 ans.

³On désigne par « logements précaires » les logements en tôle, bois, terre et/ou matière végétale.

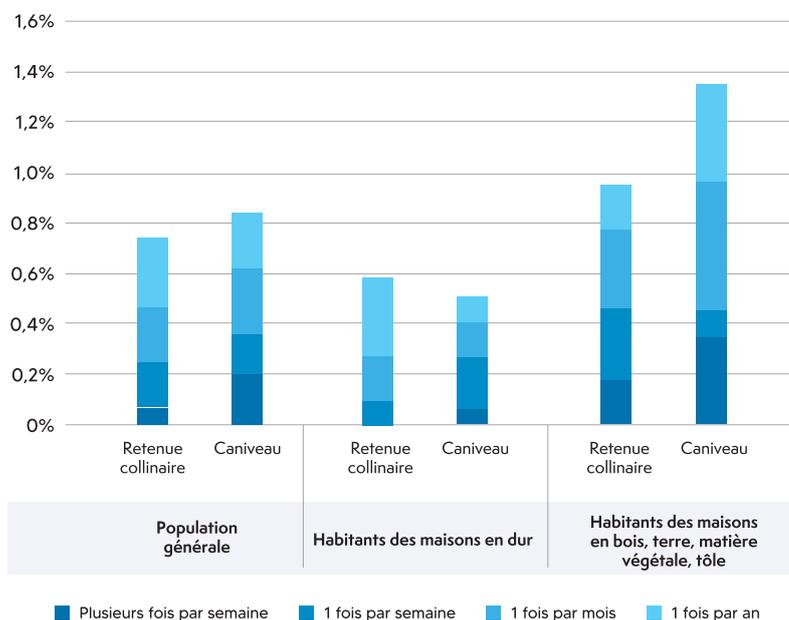


Près de 3 250 habitants de Mayotte vont se baigner dans les retenues collinaires

Les **retenues collinaires**, source d'eau potable pour alimenter la population de Mayotte, sont citées par 0,7 % des adultes (soit 7 sur 1 000) comme lieu de baignade au moins une fois dans l'année, dont 0,1 % y allant plusieurs fois dans la semaine. Il s'agit deux fois plus souvent d'individus vivant dans des logements précaires : 1,0 % contre 0,6 % pour les autres. Plus généralement, ce sont près de 3 250 adultes et enfants qui s'y baignent annuellement. Cette fréquentation non négligeable pourrait engendrer une dégradation de la qualité de l'eau et celle de consommation humaine⁴. D'autant plus qu'il demeure interdit par la loi de s'y baigner (*Figure 2*).

Quant **aux caniveaux** cités par 0,8 % dont 0,2 % plusieurs fois dans la semaine, ils reçoivent des rejets d'eaux usées représentant ainsi un risque sanitaire avéré pour la population les fréquentant. Les habitants des logements en tôle, bois, terre ou matière végétale étant plus coutumiers de s'y rendre que les autres : 1,3 % contre 0,5 % (*Figure 2*).

Figure 2 : Fréquence de baignades à la retenue collinaire et au caniveau au cours des 12 derniers mois, selon le type d'habitat.



Source : Étude descriptive des habitudes et des connaissances environnementales dans la population adulte de Mayotte en 2023
 Champ : Habitants de 18 ans ou plus
 Exploitation : Service Etudes et Statistiques, ARS Mayotte

⁴Mais aussi pour eux-mêmes avec la présence de métaux lourds au fond des réserves collinaires.

Qualité des eaux de baignade à Mayotte en 2023

Chaque année, les équipes du service de Santé Environnement de l'ARS de Mayotte mènent des campagnes mensuelles d'analyse de l'eau de mer sur les sites de baignades déclarés du territoire.

Le classement de la qualité de l'eau des sites de baignade en mer est basé sur la directive européenne du 15 février 2006 relative à la gestion de la qualité des eaux de baignade. Cette dernière définit deux paramètres bactériologiques, témoins de contaminations fécales, qui sont utilisés pour ce classement : Escherichia Coli et Entérocoques intestinaux. La saison balnéaire est ouverte toute l'année, elle commence le 1er octobre pour se clôturer le 30 septembre de l'année suivante. Le classement annuel de la qualité des eaux de baignades est déterminé sur les résultats des quatre dernières

années, et porte sur quatre niveaux : excellent, bon, suffisant et insuffisant.

En 2023, sur les 34 plages contrôlées par l'ARS, les deux tiers sont considérées comme ayant une qualité bonne voire excellente. Bien que par rapport à 2013, ce taux a augmenté, impliquant des actions importantes des mairies, il est en baisse de 6 points vis à vis de l'année précédente [4].

À noter que sur ces plages contrôlées : 21 sont classées à l'Union Européennes et 13 sont suivies localement. Hors catégorisation et non comptabilisés précédemment, 21 autres sites ont été contrôlés par le passé par le service de Santé Environnement de l'ARS Mayotte et sont 'interdits à la baignade'⁵ pour des raisons sanitaires.

Tableau 1 : Classification des plages de Mayotte contrôlées de 2013 à 2023

Classification de la qualité des plages	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Excellente	14%	11%	43%	32%	32%	19%	30%	27%	29%	32%	35%
Bonne	41%	43%	16%	41%	39%	49%	33%	47%	35%	41%	32%
Suffisante	17%	18%	9%	9%	11%	14%	19%	17%	23%	12%	21%
Insuffisante	28%	29%	32%	18%	18%	19%	19%	10%	10%	15%	12%
Nombre de plages	29	28	44	44	44	43	43	30	31	34	34

Champ : Plages contrôlées et non classées interdites de baignade
Source : Service Santé Environnement, ARS Mayotte



⁵Un site de baignade est interdit à la baignade pour des raisons sanitaires lorsque la qualité des eaux de baignades est classée durant cinq années consécutives en qualité insuffisante.

Figure 3 : Carte de la qualité des eaux de baignade de Mayotte pour l'année 2023

QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE *à Mayotte*



PLAGE	SITE UE
	EXCELLENTE
	BONNE
	SUFFISANTE
	INSUFFISANTE
	Les plages indiquées par ce symbole ont été définitivement fermées pour cause de non conformités
*SEULES LES PLAGES DÉCLARÉES PAR LES MAIRIES COMME ZONE DE BAINNADE SONT CONTRÔLÉES	

RÉSULTATS 2023
**SAISON
2024**



Champ : Plages contrôlées et non classées interdites de baignade
Source : Service Santé Environnement, ARS Mayotte



Une disparité des lieux de baignade selon le niveau scolaire des habitants

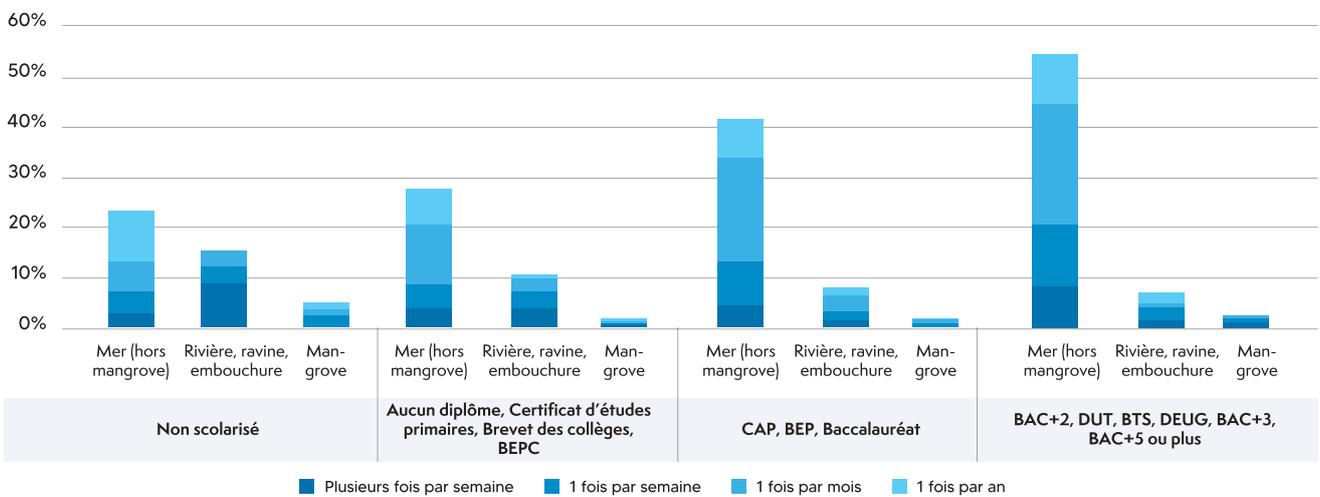
En fonction du niveau de diplôme, la fréquentation des lieux de baignade varie beaucoup. Ainsi, le recours à la mer augmente fortement entre les non scolarisés et les titulaires d'un diplôme supérieur ou équivalent au baccalauréat : de 18 à 31 points de différence. A contrario, la rivière diminue dans les déclarations : de 7 à 8 points.

Elle est particulièrement prisée pour s'y baigner par les non scolarisés : 5 %, et diminue chez les sans diplôme qualifiant à 1,7 % pour augmenter à nouveau à 2 % chez les plus diplômés (Figure 4).

La baignade à la mangrove connaît un effet différent.

La recours à la retenue collinaire et au caniveau pour se baigner, bien que très faible, reste quand même déclaré chez les diplômés (Figure 5).

Figure 4 : Fréquence de baignades à la mer, la mangrove et à la rivière au cours des 12 derniers mois, selon le niveau de diplôme



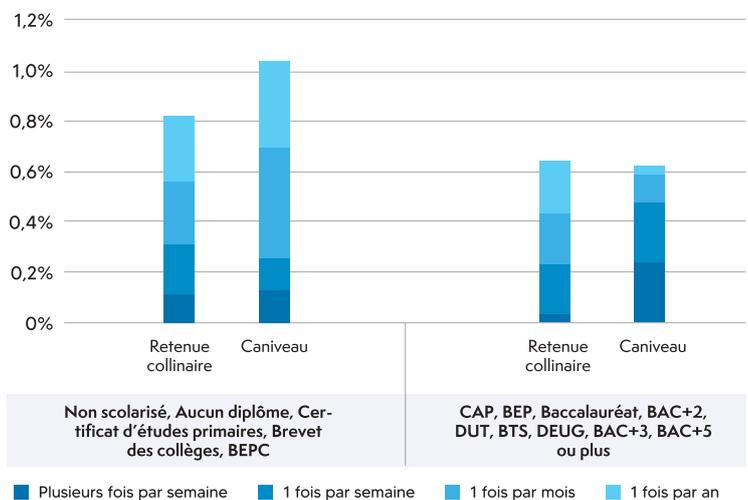
Source : Étude descriptive des habitudes et des connaissances environnementales dans la population adulte de Mayotte en 2023
 Champ : Habitants de 18 ans ou plus
 Exploitation : Service Etudes et Statistiques, ARS Mayotte

Risque de noyade à Mayotte

Les risques de noyade concernent principalement les enfants, les moins de 15 ans représentent près de la moitié des décès dus à la noyade (47 %), beaucoup plus que dans l'Hexagone (8 %). Les prévalences chez cette classe d'âge restent cependant identiques entre les deux territoires : 5,5 noyades pour 100 000 enfants de moins de 15 ans [5] [6].

En 2019 à Mayotte, un enfant de 10-12 ans sur deux ne savait pas nager, légèrement supérieur à ceux de l'Hexagone avec quatre enfants sur dix. Bien que les taux soient similaires entre les garçons de Mayotte et ceux de l'Hexagone (39 %), les filles sont deux fois plus concernées que les garçons (70 % contre 31 %) [7].

Figure 5 : Fréquence de baignade à la retenue collinaire et le caniveau au cours des 12 derniers mois, selon le niveau de diplôme



Source : Étude descriptive des habitudes et des connaissances environnementales dans la population adulte de Mayotte en 2023
 Champ : Habitants de 18 ans ou plus
 Exploitation : Service Etudes et Statistiques, ARS de Mayotte



Près de trois adultes sur dix allant se baigner dans un caniveau ou dans la retenue collinaire déclarent avoir eu un problème de peau

12 % des adultes déclarent avoir eu un problème de peau (longues démangeaisons, boutons persistants, etc.) ou un abcès suite à une baignade. Outre le fait d'éviter les lieux de baignade à risque, celui de prendre une douche après⁶, avec de l'eau du réseau ou du robinet, et du savon⁷ permet de diminuer considérablement les risques en fonction du lieu de baignade.

Ainsi, pour une fréquentation au moins une fois par semaine : 14 % déclarent un problème de peau suite à une baignade à la mer, 16 % suite à celle à la rivière, ravine, embouchure. Pour la baignade à la mangrove, la part est de 21 %. Et c'est alors pour les caniveaux et les retenues collinaires que les risques de problème de peau doublent par rapport à la baignade à la mer : respectivement 28 % et 29 %.

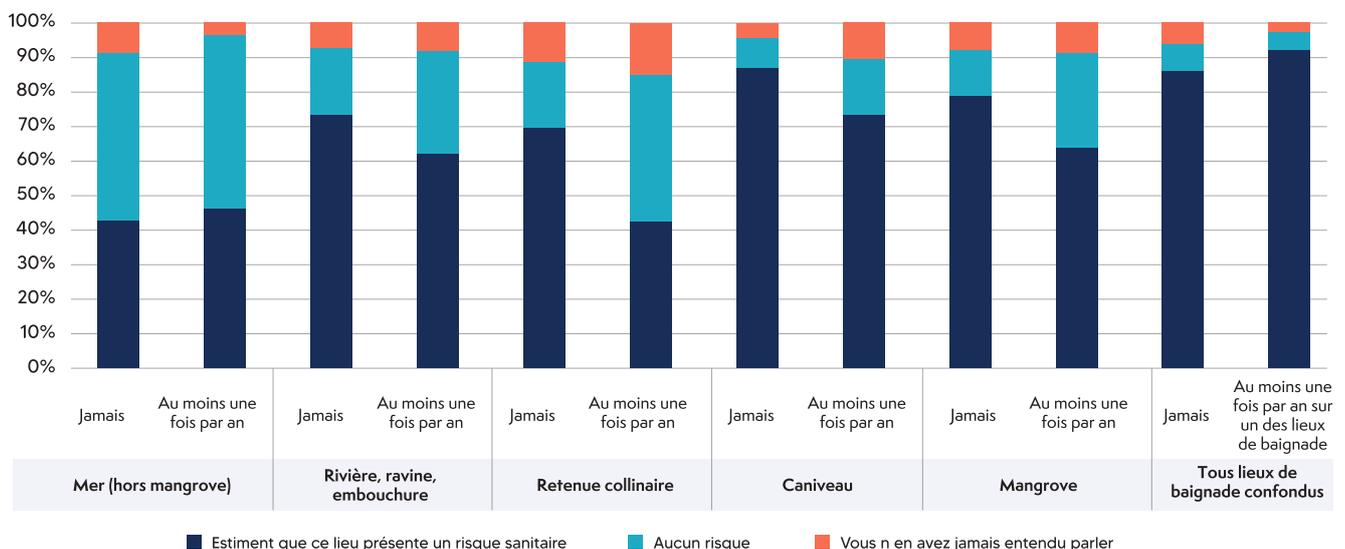
Une information sur le risque des différents lieux de baignade pas suffisamment dissuasive

On constate que six individus sur dix allant à la rivière, ravine, embouchure estiment pourtant connaître les risques sur leur santé de ce lieu de baignade (11 points de différence avec ceux n'y allant jamais). Ils sont également sept et six personnes sur dix se baignant respectivement au caniveau (14 points de différence) et à la mangrove (15 points) sont bien informés et continuent de s'y rendre⁸. La différence est alors la plus grande concernant le fait d'aller à la retenue collinaire : quatre habitants sur dix y allant au moins une fois dans l'année sont informés du

risque sanitaire, contre sept sur dix n'y allant pas (soit 28 points de différence) (Figure 6).

67 % des individus allant aux différents points de baignade déclarent lire et tenir compte de l'affichage et de l'information sur la qualité des eaux de loisirs avant de se baigner, 6 % ne pas en tenir compte, 14 % ne pas en avoir trouvé, 10 % ne pas les lire et 3 % ne pas être intéressés par ces supports.

Figure 6 : Part du niveau d'information sur le risque sanitaire par lieu de baignade en fonction de la fréquence des différents lieux déclarés



Source : Étude descriptive des habitudes et des connaissances environnementales dans la population adulte de Mayotte en 2023

Champ : Habitants de 18 ans ou plus

Exploitation : Service Etudes et Statistiques, ARS Mayotte

⁶ 83 % toujours, 10 % parfois, 7 % jamais.

⁷ 93 % toujours, 5 % parfois, 2 % jamais.

⁸ Chez ceux allant se baigner à la mer, seulement 3 points de différence entre les bien informés des risques sanitaires des lieux de baignade et ceux mal informés.

La protection de la ressource en eau est un enjeu majeur autant pour l'environnement que pour la santé des populations

En effet, élément indispensable à la vie, l'eau peut être à l'origine de nombreuses pathologies si elle véhicule des produits toxiques ou des microorganismes. Les dispositions réglementaires prises au niveau européen et traduites en droit français permettent de réaffirmer la nécessité de protéger la ressource en eau. Elles se traduisent notamment par la mise en place de périmètre de protection de captage (PPC), outil réglementaire de base face aux risques de contamination.

Leur objectif est de maintenir un bon état qualitatif de l'eau brute destinée à la consommation humaine et d'instaurer une protection à long terme de la ressource. Au sein de ces périmètres, certaines activités sont interdites ou réglementées, la protection de la ressource est alors une priorité.

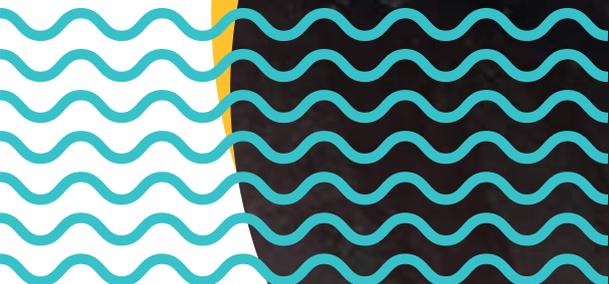
En 2023, l'eau de consommation provient en majorité des rivières (43 %). Les forages en produisent 25 % et les retenues colinéaires 17 %. Quant à l'eau de mer, l'usine de dessalement de Petite-Terre fournit 15 % de cet approvisionnement (Figure 7)[8].

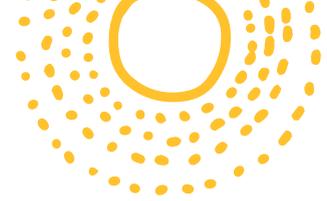
Figure 7 : Organisation de l'alimentation en eau potable

Type d'eau	Nature de l'eau	Débit prélevé moyen (m ³ /j)	Répartition (%)
Eau souterraine	Forages	12 256 m ³ /j	25 %
	Rivières	20 657 m ³ /j	43 %
Eau de surface	Retenues	8 459 m ³ /j	17 %
	Eau de mer*	7 477 m ³ /j	15 %
Total		48 849 m³/jour	100 %

* L'eau de mer est une ressource inépuisable et les rendements pour pouvoir faire de l'eau douce sont faibles en comparaison avec les procédés classiques. Cela n'est donc pas représentatif de la quantité d'eau potable produite.







Six habitants sur dix s'exposent au soleil par obligation et non par plaisir personnel

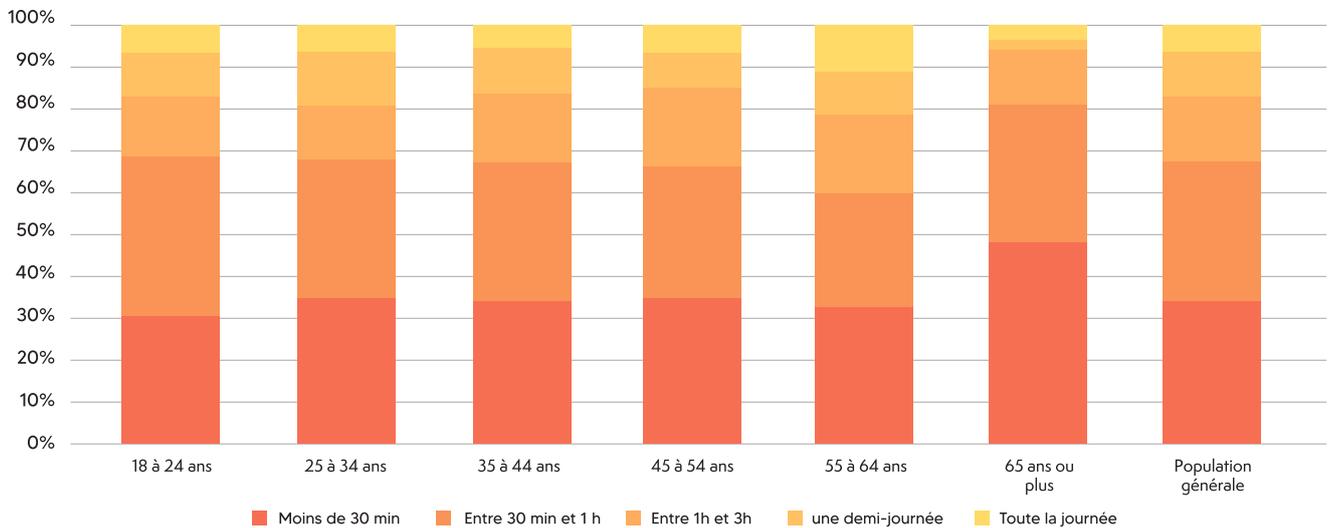
Quel que soit le lieu, sept habitants sur dix à Mayotte passent du temps au soleil, dont quatre par contrainte, deux le font par obligation professionnelle et seulement le dernier par plaisir. Ce sont les personnes les plus âgées (46 %) et les plus jeunes (34 %) qui déclarent le plus fréquemment ne jamais passer de temps au soleil⁹.

Les 65 ans ou plus, comptant déjà parmi les parts d'exposition les plus faibles, passent aussi le moins de temps au soleil : 48 % s'y exposent moins de 30

minutes par jour, entre 30 % et 35 % pour les autres classes d'âges (Figure 8).

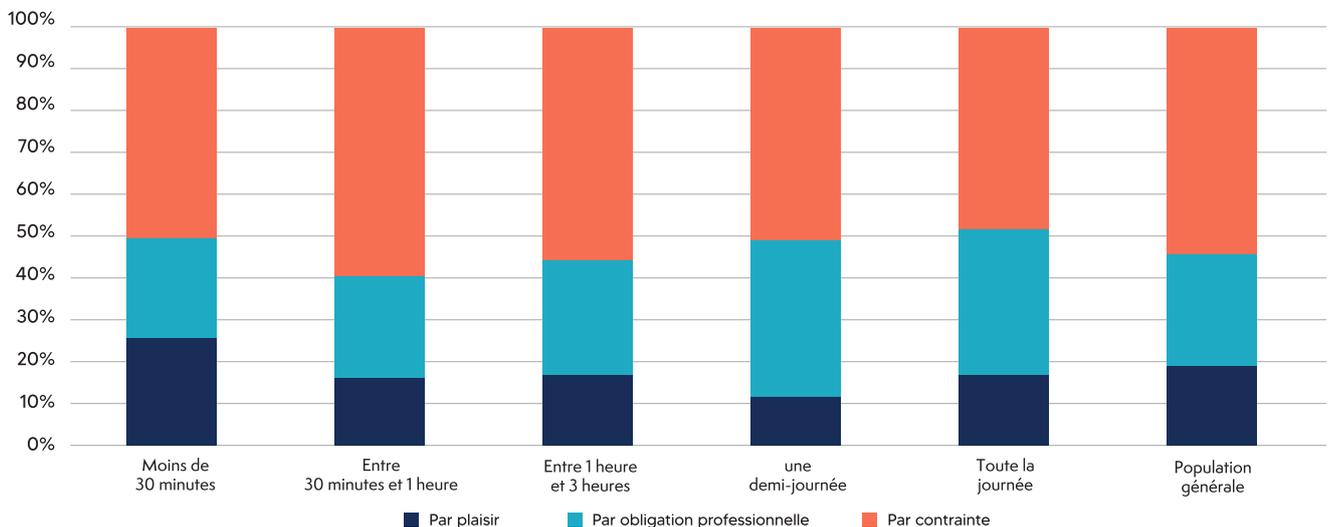
De plus, moins les individus déclarent passer du temps au soleil et plus ils le font par plaisir : 26 % pour moins de 30 minutes contre 17 % pour toute la journée. Ces derniers sont alors plus fréquents à évoquer une exposition prolongée forcée par leur emploi professionnel : 35 % (Figure 9).

Figure 8 : Temps d'exposition au soleil par classe d'âge



Source : Étude descriptive des habitudes et des connaissances environnementales dans la population adulte de Mayotte en 2023
 Champ : Habitants de 18 ans ou plus passant du temps au soleil
 Exploitation : Service Etudes et Statistiques, ARS Mayotte

Figure 9 : Motifs d'exposition au soleil en fonction du temps passé au soleil



Source : Étude descriptive des habitudes et des connaissances environnementales dans la population adulte de Mayotte en 2023
 Champ : Habitants de 18 ans ou plus passant du temps au soleil
 Exploitation : Service Etudes et Statistiques, ARS Mayotte

⁹ 24 à 29 % chez les autres classes d'âge.

Un risque solaire avéré pour trois habitants exposés au soleil sur dix

Le risque solaire, bien que souvent sous-estimé, demeure une menace constante pour la santé humaine. Le rayonnement ultraviolet (UV) potentiellement nocif, est capable de causer des dommages sérieux à la peau et aux yeux. Dès lors, l'exposition prolongée aux UV peut déclencher une variété de problèmes de santé, allant de la brûlure douloureuse à des lésions chroniques tel que les cancers de la peau. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), deux à trois millions de cancers de la peau non mélanome et environ 132 000 cas de mélanome malin sont diagnostiqués dans le monde, ce dernier étant le plus agressif [9]. L'excès d'exposition au soleil est également responsable des rides précoces, de pigmentations irrégulières et des taches de vieillesse [10].

A Mayotte, trois adultes de 18 ans ou plus sur dix qui passent du temps au soleil déclarent avoir eu plus de trois coups de soleil au cours des douze derniers mois. Seuls 17 % des 65 ans ou plus en déclarent à une telle fréquence.

Le fait de s'être baigné au cours de l'année a peu d'influence sur ce niveau de régularité, contrairement à ceux n'ayant eu aucun coup de soleil : six baigneurs sur dix concernés contre cinq

non baigneurs sur dix. De même, quel que soit le lieu de baignade le constat reste le même, si ce n'est pour la retenue collinaire où la moitié des baigneurs déclare plus de trois coups de soleil contre près du tiers pour les non baigneurs.

Les individus qui passent du temps au soleil par obligation professionnelle sont les plus touchés : 52 % déclarent au moins un coup de soleil dont 31 % plus de trois. Tandis que ceux qui le sont par contrainte et par plaisir sont 41 % à en déclarer au moins un⁹.

La durée passée au soleil va avoir également un retentissement. Pour plus de trois coups de soleil : 61 % de ceux exposés au soleil toute la journée, 32 % de ceux exposés pendant une demi-journée, et 16 % de ceux exposés moins de trente minutes la journée.

Deux tiers des adultes déclarent connaître les risques sur leur santé de l'exposition au soleil¹⁰, et ce sont alors eux qui se protègent visiblement le mieux avec six sur dix ne citant aucun cas de coup de soleil (61 %) contre quatre sur dix pour les mal informés (43 %)¹².



⁹ Déclarent plus de trois coups de soleil : par plaisir 29 %, par contrainte professionnelle 28 %.

¹¹ 24 % se disent mal informés et 12% n'en avoir jamais entendu parler ou ne pas savoir où se situer.

¹² Déclarent plus de trois coups de soleil : bien informés 25 %, mal informés 42 %.

Rester à l'ombre : méthode de protection contre le soleil la plus souvent citée à Mayotte

Parmi les différentes mesures de protection contre le soleil, rester à l'ombre est la plus souvent déclarée : deux personnes sur trois y veillent systématiquement. Vient ensuite le fait d'éviter les heures les plus ensoleillées : citée par la moitié. Puis à égalité, le port d'un chapeau ou d'une casquette ou des vêtements longs : quatre habitants sur dix. La crème solaire, appliquée et réappliquée toutes les deux heures n'est évoquée que par un adulte sur dix, dont la moitié pas systématiquement (*Figure 10*).

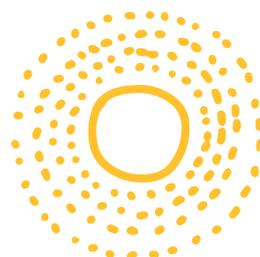
Sur ces six moyens de protection, un habitant sur cinq n'en évoque aucun, avec un taux plus élevé chez les femmes que chez les hommes (21 % contre 15 %), et un habitant sur cinq en déclare au moins quatre¹³. Si l'on ne constate pas de différence sur l'accumulation de ces méthodes selon l'âge, les 65 ans et plus se démarquent avec un quart d'entre eux qui en applique toujours au moins quatre sur les six proposées.

Ce sont surtout ceux qui se disent mal informés, ou ne savent pas où se situer sur les risques solaires qui suivent le moins ces bonnes pratiques : 26 % n'en utilisent aucune contre 15 % pour les bien informés. Ces

derniers sont alors 24 % à en suivre au moins quatre contre 0,9 % pour les autres. De manière générale, ceux qui se considèrent être bien informés des risques du soleil sur la santé ont plus souvent tendance à utiliser les différentes méthodes de protection. Cette différence est d'autant plus prononcée pour ceux qui « évitent les heures les plus ensoleillées », « restent à l'ombre » ou « portent un chapeau ou une casquette » avec au moins 8 points d'écart.

Par ailleurs, les personnes exposées par obligation se protègent aussi le moins : 26 % des exposés par obligation professionnelle n'utilisent aucun moyen, pour 21 % des exposés par contrainte, et 18 % des exposés par plaisir. Plus la durée d'exposition est longue et moins ils se protègent : allant de 28 % pour ceux qui passent toute la journée au soleil à 22 % pour ceux qui passent moins de trente minutes.

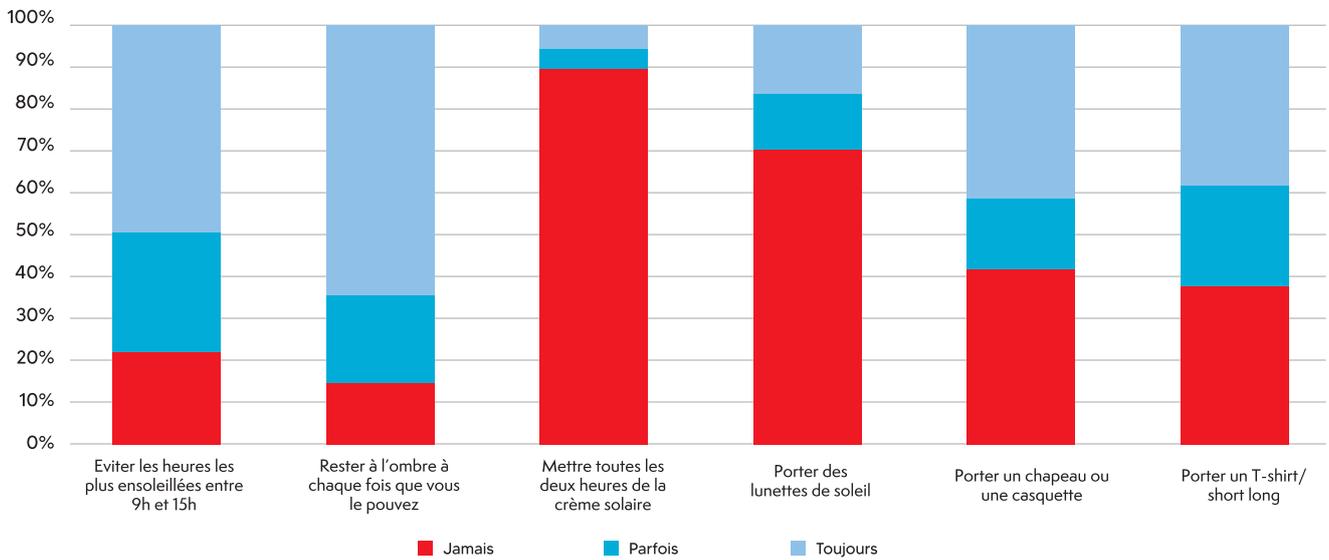
Enfin, l'efficacité de ces méthodes est avérée avec 35 % n'en appliquant aucune qui déclarent à minima trois coups de soleil sur l'année passée, 27 % pour ceux en appliquant un à trois et 17 % pour l'application d'au moins quatre sur six (*Figure 11*).



¹³17 % un seul, 25 % deux, 21 % trois, 14 % quatre, 4 % cinq et 0,8 % les six.

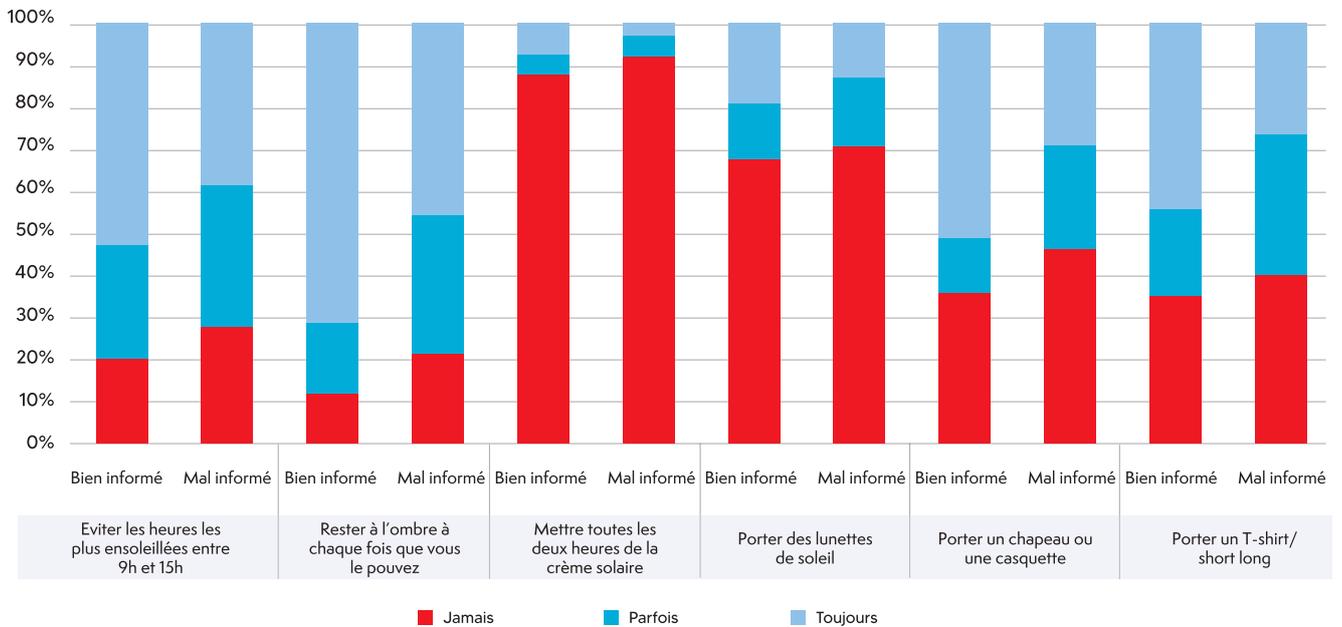


Figure 10 : Déclarations des différentes mesures de protection contre le risque solaire

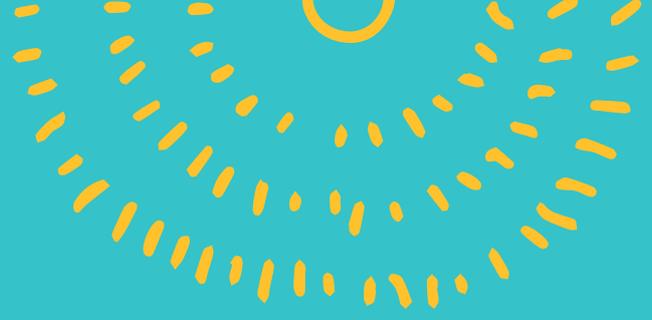


Source : Étude descriptive des habitudes et des connaissances environnementales dans la population adulte de Mayotte en 2023
 Champ : Habitants de 18 ans ou plus
 Exploitation : Service Etudes et Statistiques, ARS Mayotte

Figure 11 : Déclarations des différentes mesures de protection contre le risque solaire, selon le fait qu'ils soient bien ou mal informés sur les risques du soleil sur la santé



Source : Étude descriptive des habitudes et des connaissances environnementales dans la population adulte de Mayotte en 2023
 Champ : Habitants de 18 ans ou plus
 Exploitation : Service Etudes et Statistiques, ARS Mayotte



Méthodologie et **description** de **l'échantillon**

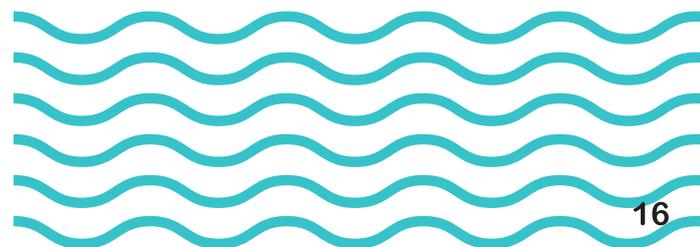
L'Etude descriptive des habitudes et des connaissances environnementales dans la population adulte (Unono Ulanga) a été menée à Mayotte du 1er septembre au 4 décembre 2023 **grâce au soutien et l'adhésion de la population de Mayotte** sur 3 000 ménages sélectionnés aléatoirement sur tout le territoire selon un sondage à deux degrés : tirage des ménages proportionnellement à la taille des communes et tirage d'un adulte de 18 ans ou plus à enquêter au sein du ménage.

2 223 femmes (74 %) et 783 hommes (26 %) ont participé à l'étude. Le calage sur marge sur le sexe et l'âge a été effectué afin de rééquilibrer les répartitions sur le sexe tout en conservant l'équilibre sur les autres variables dites auxiliaires.

L'Etude descriptive des habitudes et des connaissances environnementales dans la population adulte de Mayotte est une enquête cyclique se déroulant tous les cinq ans sur le territoire. Elle inclut de nombreux modules sur : la connaissance, perception et l'information sur l'environnement, l'alimentation et usage de produits phytosanitaires, l'habitat, le ressenti de l'air à l'extérieur du logement, des nuisances sonores à l'intérieur, l'accès et le stockage de l'eau, les comportements vis-à-vis de la gestion des déchets, les habitudes d'hygiène, l'accès à l'assainissement, les accidents de la vie courante, le risque solaire, les comportements vis-à-vis des maladies vectorielles et la mobilité.

Bibliographie

1. Mayotte la 1ère, «Quelle alternative pour les lavandières, elles ne peuvent plus laver leur linge à la rivière ?», Mayotte la 1ère, 29 01 2029. [En ligne]. Available: https://www.facebook.com/mayottela1ere/videos/quelle-alternative-pour-les-lavandi%C3%A8res-elles-ne-peuvent-plus-laver-leur-linge-%C3%A0/391792858053169/?locale=fr_FR. [Accès le 06 04 2024].
2. YD, «Le lavage en rivière, une pratique illégale qui manque d’alternatives ?», lejournaldemayotte, 28 01 2019. [En ligne]. Available: <https://old.lejournaldemayotte.fr/2019/01/28/le-lavage-en-riviere-une-pratique-illegale-qui-manque-dalternatives/>. [Accès le 08 04 2024].
3. A. Perzo, «A Mayotte, la journée internationale des rivières, c’est tous les jours !», lejournaldemayotte, 13 03 2021. [En ligne]. Available: <https://lejournaldemayotte.yt/2021/03/13/a-mayotte-la-journee-internationale-des-rivieres-cest-tous-les-jours/>. [Accès le 08 04 2024].
4. ARS Mayotte, Qualité des eaux de baignade, 2023.
5. ORS Mayotte, Extraction PMSI (via Moca-O) : nombre de décès par noyade et submersion accidentelle selon l’âge à Mayotte et dans l’Hexagone en 2021, 2024.
6. Insee, Estimation de la population au 1er janvier 2024.
7. ARS Mayotte, «Santé des jeunes de 10-12 ans en 2019 : focus sur une précarité avérée», ARS Mayotte, 17 05 2021. [En ligne]. Available: <https://www.mayotte.ars.sante.fr/sante-des-jeunes-de-10-12-ans-en-2019-focus-sur-une-precarite-averee>. [Accès le 08 04 2024].
8. Qualité des eaux destinées à la consommation humaine dans le département de Mayotte. Bilan de l’année 2023. Service de Santé Environnement, ARS Mayotte.
9. Organisation mondiale de la Santé, «Rayonnement ultraviolet (UV) et cancer de la peau», Organisation mondiale de la Santé, 16 10 2017. [En ligne]. Available: [https://www.who.int/fr/news-room/questions-and-answers/item/ultraviolet-\(uv\)-radiation-and-skin-cancer](https://www.who.int/fr/news-room/questions-and-answers/item/ultraviolet-(uv)-radiation-and-skin-cancer). [Accès le 06 04 2024].
10. Esthederm, «Soleil et vieillissement de la peau», Institut Esthederm, 30 05 2022. [En ligne]. Available: <https://www.esthederm.fr/blog/post/soleil-et-vieillissement-de-la-peau.html>. [Accès le 08 04 2024].





Plus d'informations sur :

mayotte.ars.sante.fr

 **ARS Mayotte**

Centre Kinga – 90, route Nationale 1 – Kawéni
BP 410 – 97600, Mamoudzou, Mayotte

 ars-mayotte-sante-environnement@ars.sante.fr

 02 69 61 12 25